



REGIONS FRANCE

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 31/01/2025

La réunion est présidée par Yvan HENAULT, Directeur des Ressources Humaines assisté de Marie TURRA Responsable des Ressources Humaines et de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

En l'absence de Béatrice LECLERC, Olivier MONFRAY est désigné secrétaire de séance.

Compte Rendu CSE du mois de janvier 2025

Le compte-rendu du CSE du mois de décembre 2024 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

1^{ère} Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

1. Information sur la note d'organisation

Yvan HENAULT présente la nouvelle organisation.

2. Informations économiques

Yvan HENAULT présente l'information économique.

PC à fin décembre 2024	303 588 K€
Activité à fin décembre 2024	370 069 K€ (dont 40 322 K€ de grands projets)

Répartition de l'activité à fin décembre 2024 :

Centre-Ouest	38 783 K€
IDF	63 697 K€
Nord	47 025 K€
VSL France	30 013 K€

Sud-Ouest	21 713 K€
Agence Lyon	23 377 K€
Agence Aix	16 807 K€
Agence Nancy	29 435 K€
UGTT	39 032 K€
Gestion des déblais	1 191 K€
Grands projets	40 322 K€
BU Bois et Métal	2 941 K€

3. Situation de l'emploi

a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel

Au 31/12/2024, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 869 collaborateurs. L'effectif se décompose comme suit : 356 Cadres, 174 ETAM et 339 Compagnons. Sur ces 869 collaborateurs, 806 sont en CDI et 58 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 20,8 %

- 41 % des collaborateurs sont des Cadres
- 20 % des collaborateurs sont des ETAM
- 39 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,5 ans.

L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 11,2 ans.

En décembre 2024, nous comptabilisons :

- 10 départs (5 cadres / 5 compagnons) (2 démissions/ 1 RC / 4 fin CDD/ 1 fin période d'essai/ 1 licenciement/ 1 décès)
- 13 arrivées (1 cadre/ 12 compagnons)

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

L'entreprise Bouygues Travaux Publics Régions France est amenée à recourir à du prêt de main d'œuvre pour des raisons d'entraide conjoncturelle ou technique soit par :

- Un besoin momentané de main d'œuvre supplémentaire
- Des modalités particulières d'exécution des travaux

Ce prêt de main d'œuvre est réalisé dans l'intérêt des deux sociétés, sans but lucratif et doit faire l'objet :

- d'une convention qui régit ses modalités entre les sociétés juridiques signataires ;
- d'une annexe à la convention relative à chaque chantier ou projet listant notamment les collaborateurs prêtés
- et d'un avenant concernant chaque collaborateur prêté.

Le CSE est informé et consulté en tant que CSE de l'entreprise d'accueil ou de l'entreprise d'origine chaque mois précisant les chantiers concernés. Ces éléments sont soumis à la consultation du CSE.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable

4. Information économique trimestrielle (octobre/novembre/ décembre)

1. Evolution générale des commandes et exécution des programmes de production

Les données concernant l'activité (exécution des programmes de production), les prises de commandes (évolution générale des commandes) et la situation financière, relatives au 4^{ème} trimestre 2024, peuvent être traduites comme suit :

ACTIVITE ET PRISE DE COMMANDES DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE AU 4^{ème} trimestre 2024 :

	ACTIVITE Cumulée	PRISE DE COMMANDES Cumulée
Bouygues Travaux Publics Régions France	370 069 K€	303 588 K€

Pour BYTPRF, l'activité s'élève à 370 069 K€ pour un Plan actualisé à 365 000 K€.

Pour BYTPRF, la prise de commandes s'élève à 303 588 K€ pour un plan actualisé à 400 000 K€.

L'activité s'élève à 100 201 K€ pour ce 4^{ème} trimestre.

La prise de commandes s'élève à 94 829 K€ pour ce 4^{ème} trimestre.

AJACCIO - CENTRALE DE RICANTO	40 990 K€
MERICOURT ECLUSE (Avenant)	6 676 K€
ROUEN - ACCES PONT FLAUBERT (TO2)	6 205 K€
PARIS - REMPLACEMENT TM VIADUC SOUVERAIN	5 715 K€
BORDEAUX - PONT SIMONE VEIL (Avenant)	4 255 K€
ROSNY SOUS BOIS - PROLONGEMENT TRAMWAY T1	3 775 K€

2. Paiement des cotisations sociales

Pour le 4^{ème} trimestre, BYTPRF est à jour dans le paiement des cotisations de Sécurité Sociale (attestations URSSAF et PROBTP).

3. Emploi

Conformément à l'article R.2323-10 du Code du travail, les informations doivent retracer mois par mois l'évolution des effectifs et la qualification des salariés par sexe en faisant apparaître :

a- nombre de salariés titulaires d'un CDI

b- nombre de salariés titulaires d'un CDD, motifs de recours et nombre de journées de travail accomplies au cours des 3 derniers mois

c- nombre de salariés à temps partiel

d- nombre de contrats de professionnalisation

a - nombre de salariés titulaires d'un CDI

CDI	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Octobre	285	2	117	53	282	75	684	130
M-1 Novembre	330	2	118	53	285	75	733	130
M Décembre	336	3	118	53	282	74	736	130

b - nombre de salariés titulaires d'un CDD, motifs de recours et nombre de journées de travail accomplies au cours des 3 derniers mois

CDD	Compagnons		Etam		Cadres		Total		Nombre de journées de travail effectuées au cours du mois		Motif de recours
	H	F	H	F	H	F	H	F			
M-2 Octobre	5	0	0	0	0	0	5	0	0	0	<i>Accroissement temporaire d'activité,</i>
M-1 Novembre	6	0	0	0	0	0	6	0	0	0	

M Décembre	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	<i>remplacement partiel</i>
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	-----------------------------

c - nombre de salariés à temps partiel

Temps partiel	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Octobre	0	0	0	2	1	4	1	6
M-1 Novembre	1	0	0	2	2	4	3	6
M Décembre	1	0	0	2	2	4	3	6

d- nombre de contrats de professionnalisation

Contrat de professionnalisation	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Octobre	3	0	37	18	0	0	40	18
M-1 Novembre	3	0	37	18	0	0	40	18
M Décembre	3	0	37	18	0	0	40	18

4. Contrats d'insertion et de réinsertion

Sur le 4^{ème} trimestre 2023, BYTPRF ne compte aucune embauche ou création d'emplois effectuée dans le cadre du contrat initiative-emploi.

5. Information relative aux évolutions du PPG (Plan de Prévoyance Groupe) actées par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2024

Yvan HENault informe les membres du CSE que lors du Conseil de Surveillance du Plan de Prévoyance Groupe du 13 décembre 2024, il a été décidé ce qui suit.

I. FRAIS DE SANTE METROPOLITAIN

- Chiffres Clés au 30 septembre 2024
 - 35 258 collaborateurs couverts et 76 153 bénéficiaires (en moyenne)
 - 4 810 adhérents à la surcomplémentaire facultative (11 044 bénéficiaires), soit une augmentation d'environ 10 %
- Comptes de résultat Santé métropolitains

Au global, un résultat prévisionnel déficitaire pour 2024, avec un ratio S/P (Sinistres / Primes) de 103,5 %.

- Evolutions des cotisations frais de santé du régime métropolitain au 1^{er} janvier 2025

Compte-tenu de ce résultat déficitaire, du transfert de charges de l'assurance maladie vers les complémentaires santé, des évolutions réglementaires, de la réforme des retraites et de l'inflation, le résultat prévisionnel pour 2025 est estimé à 111%.

Dans ce contexte, l'assureur a préconisé une augmentation de 11% de l'ensemble des cotisations (petit risque et gros risque).

Afin de continuer à garantir l'équilibre du régime tout en limitant l'impact pour les collaborateurs, le Conseil de Surveillance du PPG a décidé d'une augmentation de la cotisation petit risque limitée à 3 € pour la part adulte (1,50 € pour les enfants).

		Tarif 2024	Tarif 2025
Petit risque	Adulte	57,00 € <i>Alsace-Moselle : 28,50 €</i>	60 € <i>Alsace-Moselle : 30 €</i>
	Enfant*	28,50 € <i>Alsace-Moselle : 14,25 €</i>	30 € <i>Alsace-Moselle : 15 €</i>

* gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

Yvan HENault rappelle que la cotisation Frais de Santé est répartie comme suit :

- Cotisation Petit Risque :
 - Part salariale = 1 % du salaire mensuel brut de base, dans la limite du montant de la cotisation
 - Part employeur = complément le cas échéant

- Cotisation Gros Risque : prise en charge intégralement par l'employeur

Néanmoins, même en intégrant cette augmentation, le résultat projeté pour 2025 demeure fortement déficitaire avec un taux S/P de 106% et il continuera à se dégrader en 2026.

En conséquence, en parallèle de l'augmentation de cotisations, le Conseil de Surveillance a décidé de constituer un groupe de travail (composé de représentants salariés et employeur) dont l'objectif est de proposer des mesures visant à continuer à assurer la pérennité et l'équilibre du Plan de Prévoyance Groupe.

Ce groupe de travail devra restituer ses travaux et ses propositions au CSPPG avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

- Evolutions des garanties au 1^{er} janvier 2025
 - Garantie Assistance et Aide aux Aidants

Le CSPPG a par ailleurs décidé de mettre en place à titre expérimental, pour une durée de 3 ans, une garantie Assistance + Aide aux aidants via l'assureur Filassistance à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cette garantie permet aux adhérents du Plan de Prévoyance Groupe de bénéficier d'aides en cas d'hospitalisation (aide ménagère, livraison de médicaments, garde d'enfants ...) ainsi que d'un accompagnement pour les aidants familiaux.

Une large communication sur cette nouvelle garantie est prévue au premier trimestre 2025.

- Optique : mise en place d'une garantie « 0 reste à charge » dans le réseau ITELIS

Cette garantie permettra aux bénéficiaires qui utilisent le réseau ITELIS de bénéficier d'un reste à charge nul (hors montures). En parallèle, les garanties hors réseau seront diminuées.

Néanmoins, cet aménagement ne prendra effet qu'à la condition d'obtenir de l'assureur la garantie d'une accessibilité du réseau ITELIS pour l'ensemble des collaborateurs adhérents au Plan de Prévoyance Groupe, et au plus tôt le 1^{er} juillet 2025.

- Surcomplémentaire facultative

Yvan HENAULT rappelle que les collaborateurs peuvent adhérer à la surcomplémentaire facultative, dont les cotisations demeurent inchangées (7€ par adulte / 4 € par enfant / gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

II. PREVOYANCE

- Comptes de résultats Prévoyance 2023
 - Cadres métropolitains : un compte qui reste bénéficiaire, avec un S/P de 92 %
 - ETAM métropolitains : un compte historiquement déficitaire, avec un S/P de 153 %
- Cotisations Prévoyance

Malgré la légère dégradation des deux comptes, le Conseil de Surveillance du PPG a décidé de ne pas majorer les cotisations de prévoyance.

6. Information relative au nouvel espace épargnants AMUNDI

Yvan HENault précise que depuis le 16 janvier dernier, les collaborateurs peuvent découvrir l'évolution de la nouvelle interface AMUNDI. En se connectant avec l'application mobile « Mon épargne » ou sur le site www.amundi-ee.com, les collaborateurs, depuis leur espace sécurisé, peuvent consulter leur épargne salariale et retraite, effectuer diverses opérations comme un déblocage anticipé ou versement sur le PERCOL. La nouvelle interface offre un design épuré, une navigation repensée et des fonctionnalités enrichies pour un accompagnement personnalisé.

4 nouveautés afin d'améliorer l'expérience utilisateur :

- Une page d'accueil conçue comme un tableau de bord personnel
- Une vision approfondie de chaque dispositif
- Des parcours simples axés sur la pédagogie
- Une zone dédiée aux communications de l'entreprise

7. Carte GR : rappel de la bonne utilisation et régularisations individuelles (février/mars 2025)

Yvan HENault rappelle que pour chaque attribution d'un véhicule de service ou de fonction, le collaborateur doit au préalable accepter et signer les Conditions Générales d'Utilisation, qui prévoient, notamment, l'utilisation de la carte carburant GR, comme suit :

- Celle-ci étant attribuée uniquement pour les besoins professionnels, l'utilisation de cette carte est interdite les week-ends, jours fériés, congés et en cas d'arrêt de travail. Pour éviter toute ambiguïté, la prise de carburant cumulée le vendredi et le lundi suivant est interdite.
- Le paiement des parcs de stationnement à l'aide de cette carte n'est autorisé que pour des besoins professionnels, étant précisé que le stationnement les soirs et week-ends, en dehors du temps de travail ne peut être considéré comme un besoin professionnel.
- Les utilisations de la carte GR non conformes aux règles précédemment exposées feront l'objet d'une régularisation, par prélèvement sur la paie.

Dans ce cadre, un contrôle vient d'être réalisé au titre de l'année 2024. Les collaborateurs concernés par une utilisation non conforme de la carte GR ont été contactés par leur RRH ou Gestionnaire RH, afin de les en informer. Sans justification recevable, les montants correspondants seront prélevés sur les paies de février/mars.

8. Information relative au planning paie 2025

	ETAM/Cadres	Compagnons
Janvier	30 janvier 2025	5 février 2025
Février	27 février 2025	5 mars 2025
Mars	28 mars 2025	4 avril 2025
Avril	29 avril 2025	5 mai 2025
Mai	28 mai 2025	5 juin 2025

Juin	27 juin 2025	4 juillet 2025
Juillet	30 juillet 2025	5 août 2025
Aout	28 août 2025	5 septembre 2025
Septembre	29 septembre 2025	3 octobre 2025
Octobre	20 octobre 2025	5 novembre 2025
Novembre	17 novembre 2025	5 décembre 2025
Décembre	9 décembre 2025	29 décembre 2025

9. Consultation annuelle sur le principe général de recours au travail exceptionnel

L'entreprise peut être amenée à recourir de manière exceptionnelle à une modification du temps de travail, concernant :

- Travail de nuit
- Travail du dimanche
- Aménagement d'horaire (2*8, décalage des cycles de travail)
- Travail du samedi (6ème jour travaillé) ou jour férié
- Dérogation d'horaires (jours collectifs,...)

Le travail exceptionnel s'applique essentiellement au personnel de production (population chantier) mais également aux services fonctionnels le cas échéant.

Pour tout travail exceptionnel, le CSE sera consulté et les informations suivantes seront transmises :

- Nom et adresse du chantier/site ;
- Date de mise en place ;
- Durée de la nouvelle organisation ;
- Nombre de personnes concernées par statut ;
- Motif du recours à cette organisation.

Pour rappel, l'accord OATT de Bouygues Travaux Publics Régions France prévoit une rémunération particulière pour les différents aménagements du temps de travail ci-dessus.

Les aménagements d'horaires doivent démarrer après la consultation du CSE. Le planning prévisionnel des réunions du CSE pour l'année 2025 sera communiqué en début d'année aux directions de chantier et du siège afin qu'elles puissent anticiper leurs demandes.

Pour des cas très exceptionnels, si un aménagement devait démarrer avant une réunion de CSE, le secrétaire du CSE pourrait être préalablement consulté en amont de sa réalisation sous deux conditions cumulatives :

- une justification précise de l'impossibilité d'avoir pu anticiper cette demande au CSE précédent et de ne pouvoir en différer sa réalisation après le CSE suivant,
- une validation écrite de la Direction Générale concernant ladite demande.

Les membres du Comité Social et Économique insistent sur la nécessité de fournir une justification détaillée et précise lors de demande d'aménagement urgente et intervenant avant le prochain CSE, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ces aménagements seront ensuite communiqués en tant qu'information aux élus.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

10. Point ASC

Elodie TERRENI a présenté ces différents sujets :

Bilan de la campagne sur la boutique Nouvelle Lune du 25/11 au 31/12/2024 : pour rappel, le CSE subventionnait à hauteur de 50% sur la rubrique Concerts, Spectacles (4 billets / coll.) :

- 4 356,40€ d'articles vendus
- billets: humour x30, concert x29, spectacle x9, théâtre x11, festival x5, classique - opéra x3
- la subvention CSE est de 1995,70€ (Affiche jointe)

Bilan annuel 2024 de la boutique Nouvelle Lune : en 2024, le panier moyen de billets vendus représentait 62,77€.

- Il y a eu 789 billets vendus : cinéma x552, concerts spectacles x103, Parcs & loisirs x94, sorties x10, activités x22, événements x8
- Le CSE a subventionné 2 campagnes : cinéma en mai et juin 2024 (830€) et 50% sur les concerts & spectacles (1 995,70€)
- Il y a eu 218 commandes représentant 128 coll. et 13 684,20€ d'articles vendus.
- Au 1er janvier 2025, le CSE a un budget restant sur la billetterie : ASC = 8 173,25€ et fonctionnement = 496€ (Affiche jointe)

Offre vacances d'été SANDAYA : le CSE permettait au coll. de profiter d'une remise de 15% sur ses vacances d'été entre le 5/07 au 31/08/2025 si la réservation est effectuée avant le 31/01/2025. Le salarié pouvait bénéficier de cette offre en utilisant le code promo SBTP13 sur <https://www.sandaya.fr/promotions-et-offres-speciales/do-you-days> (Affiche jointe)

Une présentation du journal CSE Edition février 2025 est faite aux membres : les infos ASC + les avantages de l'entreprise + les infos chantiers ainsi que les portraits de 2 collaborateurs.

Le CSE joint au CR un rappel des communications faites par mail et par affichage chantier en janvier :

- Une affiche Bonne année : le CSE a voulu souhaiter une bonne année 2025 ainsi que ses meilleurs vœux aux collaborateurs. (Affiche jointe)
- Qu'est-ce- que -macartevacances ? : la campagne étant proche, nous avons fait un rappel de cette carte vacances. Il s'agit d'une carte de paiement Mastercard avec un compte internet associé. Le collaborateur est autonome. Il gère ce compte et peut même le créditer. Le CSE offre la cotisation mensuelle de cette carte. (Affiche jointe)
- Une offre de 50% sur + de 700 spectacles. Pour en profiter, chaque salarié doit se rendre sur la billetterie événementielle du CSE, Ticketmaster avec le mot de passe ticket321 <https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?page=ticketnetpro.htm> Cette offre est valable jusqu'au 26 janvier 2025. (Affiche jointe)

Le CSE a rappelé :

- **la campagne de commande de carte ou chèques vacances** est ouverte depuis le 16/01 jusqu'au 9/02/2025. (Affiche +bulletin d'inscription joints)

-**la tombola de la Saint Valentin** ouverte le 20/01 se poursuit jusqu'au 16/02/2025. L'inscription se fait par le biais du site internet CSE. Une inscription est valable pour la durée de la tombola. Il y a **de nombreux lots à gagner**, 5 gagnants / semaine (des bouquets de fleurs, des chocolats & des gourmandises, des repas + spectacles en cabaret + 1 séjour en thalasso). (Affiche jointe)

11. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires

- Chantier RATP T1

✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 2 compagnons

✓ Motif du recours : Exploration d'un ovoïde accessible uniquement avec coupure de l'autoroute A86 (secours) installation des escalibis depuis l'autoroute sous coupure de circulation.

✓ Date de mise en place : 24/02/2025

✓ Durée : 4 nuits

✓ Horaires : 21H30-4H30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier RATP T1

✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre

✓ Motif du recours : Exploration d'un ovoïde accessible uniquement avec coupure de l'autoroute A86

✓ Date de mise en place : 03/02/2025

✓ Durée : 4 nuits

✓ Horaires : 21h30 – 4h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Ecluse de Quesnoy sur Deule

✓ Collaborateurs concernés : 6 Cadres / 2 ETAM / 20 compagnons

✓ Motif du recours : Génie civil (coffrage/ferraillage/coulage béton), pose d'équipements fluviaux, injections ciment et pose d'enrochements. Intervention possible uniquement pendant la coupure de la navigation (chômage) programmée de l'écluse, c'est-à-dire du dimanche 6 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025.

✓ Date de mise en place : 6 avril 25 au 27 avril 25

✓ Durée : 3 semaines

✓ Horaires :

- 6j/7 du lundi au samedi avec 2 postes de 9h (matin et après-midi)
- Renforts potentiels de nuit, le dimanche ou le lundi 21 avril 2025 (férié) en cas de dérive du planning.

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier PRA Saint-Louis

✓ Collaborateurs concernés : 4 Cadres / 3 ETAM / 9 compagnons

✓ Motif du recours : Opération coup de poing pour le compte de la SNCF

✓ Date de mise en place : 17/04/25

✓ Durée : 5 jours

✓ Horaires : en continu du jeudi 17 avril midi au mardi 22/04/25

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Quesnoy sur Deule

✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 1 ETAM / 6 compagnons

✓ Motif du recours : réalisation de travaux de battage sous contraintes issues d'un arrêté préfectoral (travaux uniquement de 9h à 17h / travaux à finaliser avant le 18 février)

✓ Date de mise en place : Samedis 8 février / 15 février et 22 février

✓ Durée : 3 semaines. Cette nouvelle organisation est due aux divers aléas (inondations, intempéries) qui rendent nécessaire une accélération des travaux afin de respecter le jalon environnemental/ contractuel du 28 février

✓ Horaires : entre 8h et 17h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier 18.3C

✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 12 compagnons

✓ Motif du recours : le projet est cyclé avec un bétonnage de dalle prévu en fin de semaine afin de permettre la prise du béton durant le WE et de redémarrer un cycle de production le lundi. Des aléas tels que les conditions météorologiques constatées actuellement (vent) ralentissant la production en semaine et nécessite de travailler le samedi afin de terminer le cycle. Aussi, le travail du samedi ne sera pas systématique mais sera décidé en fonction du besoin. Le nombre de compagnon sera également adapté en fonction du travail à réaliser.

✓ Date de mise en place : 1^{er} février - travail le samedi

✓ Durée : 6 mois

✓ Horaires : 8h-13h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier EQIOM

✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 10 compagnons

✓ Motif du recours : Planning d'exécution contraint et ouvrages en coffrage glissant

✓ Date de mise en place : du 1^{er} février au 26 avril 2025

✓ Horaires :

- 7h-14h pour les travaux ponctuels les samedis (hors 3 postes)
- 6h14h/ 14h-22h/ 22h-6h pour les travaux en 3 postes pour le coffrage glissant du 10 au 22/03 samedis compris

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier EQIOM
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : Planning d'exécution contraint et ouvrages en coffrage glissant
- ✓ Date de mise en place : du 1^{er} février au 26 avril 2025
- ✓ Horaires :
 - 7h-14h pour les travaux ponctuels les samedis (hors 3 postes)
 - 6h14h/ 14h-22h/ 22h-6h pour les travaux en 3 postes pour le coffrage glissant du 10 au 22/03 samedis compris

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier PRA de l'Escaut
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM
- ✓ Motif du recours : Présence d'un encadrant le samedi 01/02/25 pour suivre un sous-traitant afin de respecter le délai partiel du lundi 03/02 – 10h
- ✓ Date de mise en place : Samedi 1 février
- ✓ Horaires : 8h-17h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

12. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier 18.3C
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 2 compagnons
- ✓ Motif du recours : Le client a informé que la marie de Guyancourt a souhaité accélérer la découpe d'arbres d'alignements situés avenue de l'Europe initialement prévu, de jour, dans des emprises fermées en 2025
- ✓ Date de mise en place : 27/01/2025
- ✓ Durée : 1 semaine

- ✓ Horaires : 21h-5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier de Cambrai Douai

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM
- ✓ Motif du recours : Encadrement de travaux le samedi 25/01/2025 afin de respecter le délai partiel du lundi 27/01/25 à 8h
- ✓ Date de mise en place : Samedi 18 et samedi 25/01/25
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h-17h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Réparation du pont de Salans

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 6 compagnons
- ✓ Motif du recours : Respect du délai contractuel du chantier
- ✓ Date de mise en place : 11/01/2025
- ✓ Durée : 3 mois
- ✓ Horaires : Tous les samedis du 11/01/2025 au 29/03/2025 – 8h-18h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Remplacement des tabliers du viaduc des souverains, marché T03

- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 3 ETAM / 18 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux SNCF selon programme défini au marché
 - Travaux sous ITC courtes en semaine – postes de nuit
 - Travaux sous ITC longues de week-end et week-end avec ponts – 3x8
 - Travaux dans le domaine ferroviaire de manière générale

- ✓ Date de mise en place : 13 janvier 25
- ✓ Durée : jusqu'au 12/12/25
- ✓ Horaires :

Travail en poste : 6-14 / 14-22 / 22-6

Travail de nuit seulement : 22-6

Dimanche 16/02

Dimanche 09/03

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

2^{ème} Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

1. Sécurité

Driss LAHMAMOUCI présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin décembre.

Résultats Sécurité à fin décembre 2024 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	11,44	Objectif ≤ 4,5
TFG :	19,45	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	1,36	Objectif ≤ 0,90

10 AT avec arrêt

7 AT sans arrêt

Résultats sécurité à fin décembre 2024 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	40,34	Objectif ≤ 15
TFG :	47,90	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	1,16	

16 AT avec arrêt

3 AT sans arrêt

3^{ème} Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Question n°1 : Le sujet des congés d'ancienneté a été soulevé en CSE en juin 2024. Il y avait des problèmes de logiciel. Ces congés n'apparaissent plus pour certains collaborateurs. Certains sont toujours en attente de retour. Pouvez-vous régulariser le sujet ? (CFTC)

*Yvan HENAULT indique que la paie a été interrogée sur le sujet et souhaiterait avoir un état des lieux pour regarder au cas par cas.
De leur côté ils n'ont pas eu de demandes particulières.*

Question n°2 : Un collaborateur qui a pris 11 mois de congés sabbatique, peut-il le prolonger ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique que la durée du congé varie de 6 mois minimum à 11 mois maximum.

Un accord collectif peut prévoir des durées différentes mais le Groupe n'a signé aucun accord dérogeant à cette loi de manière plus favorable.

Question n°3 : Peut-on avoir le planning des dates de versements des paies pour 2025 ? ? (FO)

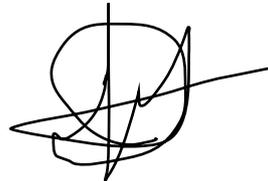
Cf. point 6

PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Hervé DUMAS/ Olivier MONFRAY/ Guillaume BRUGOT/Eric DURIEZ/ Christelle PETITPAS/ Simon DEHOVE/ Virginie LUCAS/ Elodie TERRENI/ Vincent LEFEBVRE/ Antoine OUVRARD/ Kévin YSEBAERT

SECRETAIRE REMPLACANT DU CSE : Olivier MONFRAY

Représentant Syndical : Guillaume TANTIN



BILAN 2024

OFFRE SPÉCIALE 50 %

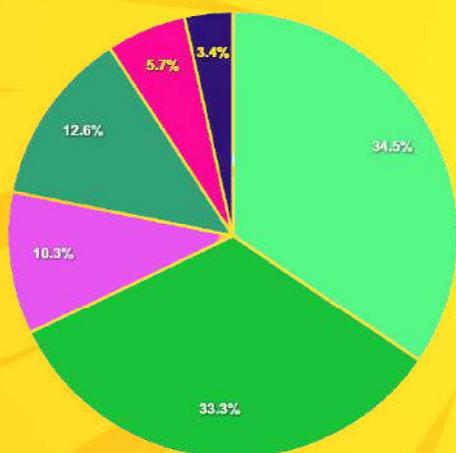
SUR

NOUVELLE LUNE
La Boutique



**RUBRIQUE
CONCERTS, SPECTACLES**

COMMANDES POUR 28 COLLABORATEURS
DU 25 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024
4 356,40€ D'ARTICLES



● Humour ● Concert ● Spectacles et comédies musicales ● Théâtre ● Festival
● Classique et Opéra

Humour : 30 billets
Concert : 29 billets
Spectacle : 9 billets
Théâtre : 11 billets
Festival : 5 billets
Classique & Opéra : 3 billets

SUBVENTION CSE :
1 995,70€ SUR LE BUDGET ASC

RAPPEL :
LIMITÉ À 4 BILLETS / COLLABORATEUR
PLAFONNÉ A 100€/COLLABORATEUR



OFFRE LIMITÉE À 400 BILLETS, HORS FRAIS DE PORT ET GESTION. LORSQUE LES 400 BILLETS SERONT ÉPUIÉS, L'OFFRE PRENDRA FIN.

CSE-BYTP-RF@BOUYGUES-CONSTRUCTION.COM

NOUVELLE LUNE*La Boutique***PANIER MOYEN :
62,77€ (billets)****Cinéma : 552 billets****Concerts, Spectacles : 103 billets****Parcs & Loisirs : 94 billets****Sorties : 10 billets****Activités : 22 billets****Evénements : 8 billets****789
BILLETS
VENDUS****2 campagnes subvention CSE :****. Cinéma Mai - Juin : 830€****. Décembre : 50% Concerts, Spectacles : 1 995,70€****Bilan 2024:****. Budget ASC : 8 173,25€****. Budget fonctionnement : 496,60€****218 commandes****(128 collaborateurs)****13 684,20€ d'articles**

OFFRE

vacances d'été



Réservation
avant le
31.01.2025
dans la limite des
stocks disponibles



VOS VACANCES
SANDAYA À PRIX
RÉDUIT!!

Jusqu'à **15%** de remise
supplémentaire pour **vos vacances
d'été** (05/07 au 31/08/2025)

avec le code promo: SBTP13
SUR :

<https://www.sandaya.fr/promotions-et-offres-speciales/do-you-days>





INFOS ASC

Activités Sociales et Culturelles



-  Tombola de la Saint Valentin !

Plus que quelques jours pour s'inscrire sur le site internet et tenter de gagner le séjour en Thalasso.

- Cartes / Chèques vacances !



Jusqu'au 09 février pour les commander.

- Profitez des billets de cinéma à 50%,



à partir de 3,55€ le billet, limité à 10 billets / coll.

Communication faite courant février.

- Pour tous vos achats informatiques, gaming !

Demandez au CSE, des bons remisés ACER, jusqu'à 15% hors promo et 5% cumulable avec les promo sur

<https://store.acer.com/fr-fr/?>



- En 2024, 21 bébés de coll. BYTPRF ont vu le jour.

Les coll. ont bénéficié de la carte cadeau OXYBUL

de 100€ / naissance.

-  Expiration de vos chèques vacances de 2022 ! il vous reste + de 30€ échangez

les ! La date limite est le 31 mars. Rendez-vous sur :

<https://cheque-vacances.com/echanger-des-cheques-perimes/>

AVANTAGES

- **LES DIFFERENTES PRIMES :**

- Marteau piqueur : 1,43€ / heure
- Echafaudage volant : 5€ / jour
- Béton projeté : 1,17€ / heure
- Egouts : 10% du taux horaire ou du salaire journalier
- Travaux souterrains : 10% du taux horaire ou du salaire journalier.
- Hyperbare : 25€ / heure
- Prime masque poussière :
 - . Ventilation assistée : 1,72€ / heure
 - . Cartouche : 0,22€ / heure
- Prime de contrainte d'accès : 5,50€, +1€ / tranche de 500 mètres, sans excéder 10€ / jour.
- Prime de poste : 9,90€ / jour
- Prime de marée : 18€ / jour

- **PRIME D'ASTREINTE :**

- 1 semaine : 180€
- 1 WE : 80€
- 1 nuit : 20€
- 1 samedi / dimanche / JF : 30€
- Intervention : 30€
- Prime d'astreinte : 360€ / mois maximum
- Prime d'intervention : 150€ / mois maximum



A SAVOIR

7 berceaux BYTP RF

INFOS CHANTIER

Chantier : Réhabilitation des digues du Lac d'Orient (au niveau des barrages de la Morge, Beaumont et Chavaudon à Mesnil St Pierre):

Objectifs : - limiter les inondations

- maintenir le débit des cours d'eau pendant les périodes de sécheresse
= tout en préservant la biodiversité et facilitant la navigation.



Ce projet implique une importante circulation d'engins de chantier: terrassement et apport des 250 000 tonnes d'enrochements.

*Début des Travaux fin septembre 2024
groupement avec URANO*

VOS CHANTIERS A VENIR :

- Réalisation de la centrale électrique de RICANTO = 43 mois de Travaux, Ajaccio (2A)
- Réhabiliter le Viaduc d'accès au môle d'escale = 42 mois de Travaux, La Rochelle (17)
- AFNT B02 aménagement des plateformes ferroviaires = 26 mois de Travaux, Lespinasse (31)
- AFNT C02-Paso, rampe et quai n.3 de la halte "route de Launaguet" = 25 mois de Travaux (31)

Ces Travaux AFNT B02 et AFNT C02 permettront à terme d'accueillir la future LGV Bordeaux-Toulouse.

PORTRAITS COLLABORATEURS

Nous sommes ravis de vous faire découvrir les métiers et les équipes de Bouygues Travaux Publics Régions France à travers différents portraits !

Qui suis-je ? Je suis Agostinho GONCALVES ALVES, Maître Ouvrier. Je suis rattaché à l'agence de Rouen. Je suis né au Portugal. J'ai commencé ma carrière chez Quille, 1ère filiale Bouygues en septembre 1990 à l'âge de 16 ans. J'ai suivi les traces de mon papa ALVES Alberto qui a fait toute sa carrière au sein de Bouygues.

En quoi consiste mon métier ? Je réalise des coffrages : tout coffrage spécialisé en traditionnel et je fais les finitions. Je pense que je suis assez adroit 🤹. Je conduis très régulièrement des engins. J'ai participé à de nombreux ouvrages A16, A28, A29, A89, à des travaux maritimes et tunneliers, à de nombreux viaducs. La liste est longue !

Quelles sont mes motivations ? Ma motivation n'a jamais changé. J'ai toujours donné de mon mieux. Je suis une personne qui aime la précision et de plus, très méticuleuse. Mais malheureusement, mon caractère m'a souvent fait défaut. La passion est là donc j'espère aller jusqu'à la retraite !

Qui suis-je ? Je suis Alex Nino PARISY, Maître Ouvrier Chef d'Equipe. Je suis rattaché à l'agence d'Aix-en-Provence. J'ai intégré le groupe Bouygues en 2008 donc j'ai 17 ans d'ancienneté. Je suis un ancien de DTP Terrassement.

J'ai participé à de nombreux chantiers, tout en sillonnant la France : la L2 à Marseille, des chantiers en Corse, à Lille, à Saint Jean de Maurienne, à Annemasse, à Blanzay et beaucoup d'autres.

En quoi consiste mon métier ? J'ai débuté en tant que Chef d'Equipe Assainisseur. Je pose des réseaux et de regards. Puis avec les années, je suis devenu Maître Ouvrier Chef d'Equipe. Je peux conduire également des engins tels que des compacteurs, des tombereaux et des mini engins.

Selon les besoins des chantiers, je peux être amené à travailler seul ou en équipe. Mon métier consiste beaucoup à manager. J'explique les tâches et je fais participer mon équipe. Je teste les capacités de chacun et surtout je suis source de motivation.

Quelles sont mes motivations ? J'aime mon travail. J'apprécie la diversité des chantiers. Le fait d'être autonome n'est que du positif pour moi. Ma 1ère satisfaction est de réaliser un travail propre et de qualité. Cela reflète la bonne image de l'entreprise pour le client. Ce que je dis souvent : "quand on aime ce que l'on fait, on va loin" et " Transmet ce que l'on t'a transmis".



**Agostinho GONCALVES ALVES,
compagnon Maître Ouvrier
(dans le groupe depuis 1990)**



**Alex Nino PARISY, Maître Ouvrier
Chef d'Equipe
(dans le groupe depuis 2008)**

Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !

Toute votre équipe CSE
BYTP RF vous souhaite

UNE BONNE
ANNÉE

2025

Nos meilleurs voeux

Votre équipe CSE.

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com

Qu'est-ce-que macartevacances ?



Une carte de paiement Mastercard
(Sécurité, carte nominative, paiement au centime près et plus de papier)

(Campagne carte / chèques vacances à venir)



Où l'utiliser ?

Dans un réseau illimité de prestataires dans le domaine des vacances, du Sport et de la Culture (hors objets: livre chaussures de sport, etc).

Utilisable en magasin et internet,

Non utilisable au restaurant.



Séjours & hébergements :

Hôtels, locations, villages et clubs de vacances, campings, colonies, gîtes....

Voyages & transports :

Train, avion, ferry, autocar, agences de voyage, location de véhicule, péages....



cse-bytp-rf@bouygues-construction.com



Site internet :

Vous gérer votre compte sur internet. Vous êtes crédité de 400 € chaque année sur la même carte si vous la choisissez lors de la campagne. Vous pouvez la créditer vous-même pour augmenter votre épargne.

Comment l'utiliser ?

Chez tous ces prestataires qui acceptent la carte bancaire.



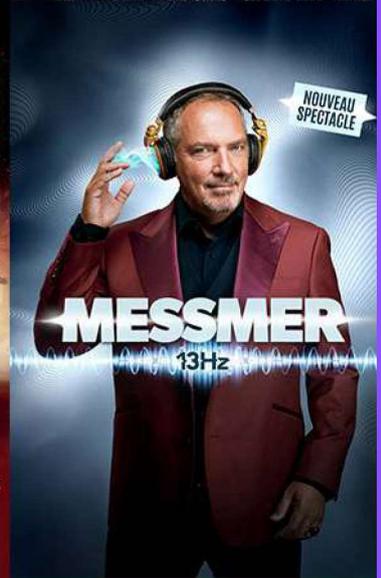
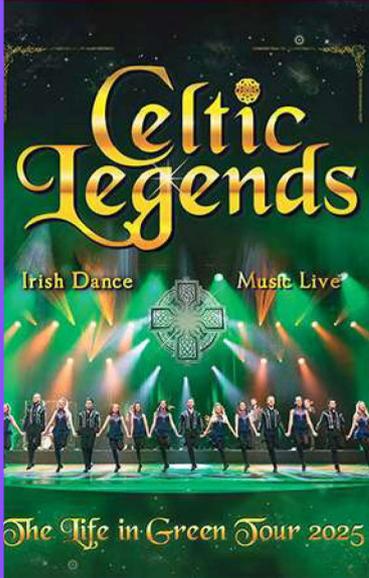
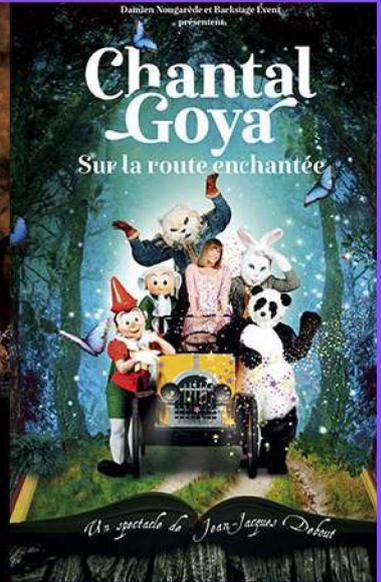
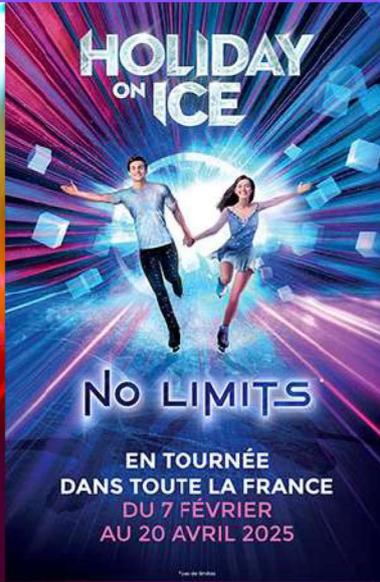
Culture & Découverte :

Concerts, musiques en ligne, musées, spectacles, parcs d'attractions....

Loisirs sportifs & récréatifs :

Tennis, natation, athlétisme, location de skis, bowling...





**OFFRES JUSQU'AU
26 JANVIER**

**PROFITEZ DES
REMISES CSE SUR
+ DE 700 SPECTACLES**

Lien de la billetterie événementielle CSE :

<https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?page=ticketnetpro.htm>

Mot de passe : ticket321

Tapez votre événement dans la barre de recherche





Besoin de vacances



Macartevacances :

La carte de paiement en votre possession est recreditée chaque année (suivant vos demandes). Elle doit donc être conservée. Toute demande d'une nouvelle carte vous sera facturée (sauf fin de validité de la carte). Lors de la 1ère demande, vous recevrez automatiquement un mail afin d'indiquer votre adresse et recevoir la carte.



OU Chéquier ANCV :

Chéquier papier envoyé en courrier recommandé à l'adresse indiquée sur votre bulletin.



OU Voyage :

Déduction sur le voyage que vous avez déjà réservé et pour lequel vous avez demandé le paiement direct des 400€.

ATTENTION

Augmentation des tranches de salaire

Condition salariale	Participation collaborateur (4 prélèvements sur salaire)
≤ 2 800€ brut mensuel Subvention CE de 80% soit 320,00 €	4 x 20,00 €
2 801€ à 4 100€ brut mensuel Subvention CE de 60% soit 240,00 €	4 x 40,00 €
4 101€ à 6 100€ brut mensuel Subvention CE de 40% soit 160,00 €	4 x 60,00 €
≥ 6 101€ brut mensuel Subvention CE de 20% soit 80,00 €	4 x 80,00 €

4 mois =
épargne constituée par le
salarié

+

ajout d'une participation
du CSE/salaire brut du coll.

=

4 mois + tard = carte
creditée de 400€ ou
chéquier ANCV de 400€ en fonction
de son choix ou déduction sur le
montant à régler du voyage.
(épargne salariée + abondement CSE)

Les cartes/chèques vacances sont envoyés courant juin 2025.

Si cette proposition vous intéresse, veuillez retourner le bulletin à :
cse-bytp-rf@bouygues-construction.com

IMPÉRATIVEMENT avant le 09 février 2025

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Vous recevrez par mail une confirmation de réception à votre demande.

Veuillez vous assurer de la bonne réception de celle-ci.

Conditions d'obtention : être présent dans l'entreprise lors de la commande et de la livraison.

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com **OU** BOUYGUES TP Régions France - CSE



Votre adresse mail est indispensable afin d'obtenir une confirmation de votre demande.

A l'attention d'Elodie TERRENI
Latitude Arbois Bât A 1er étage
1060 rue René Descartes
13 100 AIX EN PROVENCE

Nom et Prénom:.....

Matricule :.....

Adresse personnelle :

CP :..... Ville :

Téléphone :

Email :

Je souhaite bénéficiaire de :

400€ crédités sur ma carte vacances

ou

Un chéquier ANCV sous format papier d'un montant de 400€

ou

Déduction de 400€ sur le voyage que j'ai réservé



AUTORISATION DE PRECOMPTE SUR SALAIRE :

NOM : Prénom :

Par la présente, j'autorise M. l'Agent Comptable de Bouygues Travaux Publics Régions France à précompter de mon salaire 4 mensualités de [REDACTED] €, de mars 2025 à juin 2025 inclus. La somme totale correspond à mon épargne sur les Chèques Vacances.

Apposez en toutes lettres : "lu et approuvé pour la somme de"

(somme totale = Montant MENSUEL X 4) (Exemple : quatre-vingt, cent soixante, deux cent quarante et trois cent soixante)

.....

Date :

Signature manuscrite :

Qui me donnera droit en juin 2025, à 400,00€ de carte ou chèques ANCV selon mon choix.



Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul sans pouvoir porter réclamation.

Contactez le CSE avant le 10 février 2025 si vous n'avez pas reçu la confirmation de réception de votre demande.

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com

TOMBOLA DE LA Saint Valentin

5 gagnants / semaine pendant 1 mois
du 20 janvier au 16 février 2025

CABARET



S.1 : 5 X des bouquets de fleurs

S.2 : 5 X des chocolats

S.3 : 5 X soirées pour 2 pers. au cabaret
repas + spectacle

S.4 : 1 séjour Thalasso

POUR PARTICIPER :

- aller sur le site internet du CSE
 - rubrique contact : indiquer votre nom, prénom, mail + téléphone + adresse et écrivez je participe
- 1 participation est valable pour l'ensemble de la tombola

Vous n'êtes pas inscrit au site internet Nouvelle Lune, demandez le lien.